

## Municipalité du Village de Roxton Falls

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MARS 2014 À 19H30

N° de résolution  
ou annotation

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30  
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

37-03-2014

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point VARIA.

Adoptée

38-03-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 18 février 2014

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 18 février 2014, avec les corrections suivantes :

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2014, ajouter **Lynda Cusson** à la liste des présences et ajouter à la fin du procès-verbal, avant les signatures :  
**36A-03-2014 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h40.

39-03-2014

Adoption des comptes du mois

Adoptée

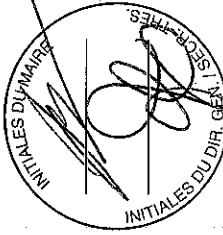
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 072.60 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	32 438.38\$
VOIRIE MUNICIPALE	22 080.89\$
HYGIÈNE DU MILIEU	13 336.33\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 047.51\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	100.00\$
LOISIRS ET CULTURE	14 724.02\$
FRAIS DE FINANCEMENT	763.49\$
IMMOBILISATIONS	0.00\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2014:	106 563.22\$

Il est proposé par Marie-Eve Massé  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés. Que le chèque de la compagnie Sani-Éco Inc., pour des couvercles de bac de récupération, soit pour le moment retenu.

Adoptée





## Municipalité du Village de Roxton Falls

40-03-2014

### Rapport de l'inspecteur municipal

N° de résolution  
ou annulation

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

#### Opération de ramassage de neige

Le 18 février 2014, l'inspecteur a procédé à une opération de ramassage de la neige sur les principales rues de la municipalité.

#### Raccordement à l'égout au 10, rue du Marché

Il y a un problème persistant au niveau du raccordement à l'égout pour la propriété située au 10, rue du Marché. L'inspecteur prévoit y faire des travaux d'excavation après de dégel, afin d'aller confirmer l'origine du problème.

#### Poste de pompage route 139

Des réparations seront à effectuer au niveau des portes dont les charnières sont brisées.

Il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

#### Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

#### Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de février 2014

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées pour le mois de février 2014, est remise à tous les élus.

#### Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

#### Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

#### Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier : dépôt de la liste des gens endettés envers la municipalité

Aucun dossier à transmettre.

41-03-2014

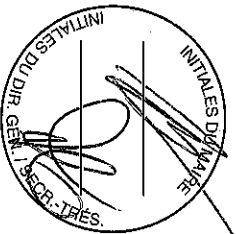
#### Budget 2014 : affectation d'un montant de 45 000\$ provenant des surplus accumulés non affectés au fonds général pour 2014

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'affectation d'un montant de 45 000\$, provenant des surplus accumulés non affectés au fonds général pour l'année financière 2014.

Adoptée

Escompte pour paiement comptant : modalités de gestion des soldes créditeurs  
Maintien des modalités établies en 2013, par la résolution #61-03-2013.



## Municipalité du Village de Roxton Falls

42-03-2014

N° de résolution  
ou annotation

Soirée des bénévoles : nomination d'un bénévole pour l'année 2014 et participation financière pour l'organisation de la soirée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire de nomination pour la soirée des bénévoles puisque les personnes qui travaillent pour la municipalité sont rémunérées. Qu'un montant de 100\$ soit versé au Comité des bénévoles, pour l'organisation d'une soirée hommage au bénévolat.

Adoptée

43-03-2014

Vente de garage sans permis pour l'année 2014 : choix des dates

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir les fins de semaine de vente de garage sans permis, aux dates suivantes :

- 7 et 8 juin 2014 (remis au 14 et 15 juin 2014 en cas de pluie)
- 30 et 31 août 2014 (remis au 6 et 7 ~~août~~ 2014 en cas de pluie)

SEPTEMBRE

Adoptée

44-03-2014

*Correction*

SPA des Cantons : offre de renouvellement de services pour 2014

CONSIDÉRANT l'offre de service de la SPA des Cantons de Cowansville, pour un service animalier sur appel;

CONSIDÉRANT le document intitulé « TARIFICATION 2014-SPA DES CANTONS », soumis pour la capture des chiens errants et autres modalités relatives aux animaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la SPA des Cantons, concernant le service sur appel de capture des animaux pour l'année 2014, le tout en fonction des modalités prévues au document soumis et intitulé « TARIFICATION 2014-SPA DES CANTONS ».

Adoptée

45-03-2014

Assurance responsabilité civile pour le service des premiers répondants : détermination du montant à inclure dans les dépenses du service pour la répartition aux municipalités desservies

CONSIDÉRANT QUE la MMQ considère l'assurance responsabilité civile pour le service des premiers répondants incluse dans le montant d'assurance responsabilité civile générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la répartition des dépenses du service aux autres municipalités desservies, il est nécessaire d'avoir un montant précis pour cette dépense;

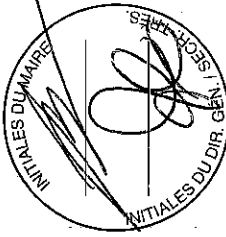
CONSIDÉRANT QUE les montants fournis en 2013 peuvent servir de référence pour établir une base de calculs comparatifs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer à 845,40\$ le montant à répartir aux municipalités desservies pour la dépense en assurance responsabilité civile pour l'année 2014 et que ces montants servent de référence pour la base de calculs à chaque année subséquente.

Adoptée

\*\*\*Mme Marie-Eve Massé s'absente de la table des délibérations et quitte la salle du conseil, avant la présentation de ce point.



## Municipalité du Village de Roxton Falls

46-03-2014

Omnibus Région d'Acton : renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées

N° de résolution  
ou annulation

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

La municipalité de Roxton Falls accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de versé la contribution financière de base.

La municipalité de Roxton Falls accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2014.

La municipalité de Roxton Falls approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2014 au montant de 282 949\$.

La municipalité de Roxton Falls approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2014 soit :

110,00\$ carte de 40 déplacements locaux (2.75\$ / unité)

65,00\$ carte de 20 déplacements locaux (3,25\$ / unité)

32,50\$ carte de 10 déplacements locaux (3,25\$ / unité)

3,50\$ déplacements locaux à l'unité

10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité

1,50\$ par enfant de 0 à 11ans déplacements locaux à l'unité

3,50\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité

La municipalité de Municipalité de Roxton Falls autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 641,34\$ pour l'année d'opération 2014.

Adoptée

47-03-2014

Fondation Mira Inc. : demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique, le vendredi 16 mai 2014

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une collecte sur la voie publique le vendredi 16 mai 2014, aux profits de la Fondation Mira Inc. et sous la gouverne des Chevaliers de Colomb de Roxton Falls, aux intersections des rues Notre-Dame et du Marché et Notre-Dame et de la Rivière et rue Notre-Dame et de l'Église (autorisation du MTQ requise en plus).

Adoptée

48-03-2014

MTQ : cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions sur le réseau routier provincial 2014

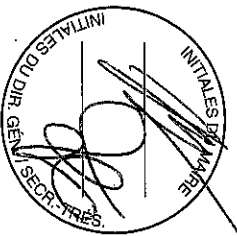
CONSIDÉRANT QUE le Centre de services de St-Hyacinthe du MTQ propose d'émettre une permission de voirie annuelle pour l'ensemble des travaux d'urgence réalisés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il faut tout de même aviser le MTQ dans les meilleurs délais d'une l'intervention réalisée par la municipalité, en remplissant le formulaire *Intervention en urgence* ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

1. La Municipalité du Village de Roxton Falls se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composants la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un moment estimé ne dépassant pas 10 000.00\$;

2. Autoriser la directrice générale, Mme Julie Gagné ou l'inspecteur municipal, M. Guy Cusson, à signer les permis nécessaires en tant que responsable;

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

Adoptée

\*\*\**Mme Marie-Eve Massé reprend son siège.*

49-03-2014

Projet de règlement #01-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls : ADOPTION

Préambule

Considérant que le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

Considérant que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance résidentielle numéro 104-P en y intégrant le lot numéro 5 191 078, actuellement partie de la zone à dominance publique numéro 304-P ;

Considérant que le conseil désire aussi modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans cette même zone 104-P, les usages « habitation communautaire » et « gîte du passant » ;

Considérant que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Daniel Roy lors d'une séance du conseil tenue le 13 janvier 2014 ;

En conséquence

Il est proposé par Lynda Cusson

Appuyé par Pierre Dagenais

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1

Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 01-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls ».

Article 2

Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3

Définitions

L'article 2.4 du règlement de zonage numéro 265-2003 est modifié par le remplacement de la définition de « habitation communautaire » par celle qui suit:

Habitation communautaire

Habitation en commun où résident des personnes autonomes ou semi-autonomes non-apparentés où, entre autres caractéristiques, les repas sont préparés dans une



## Municipalité du Village de Roxton Falls

cuisine collective. Certains services de traitement, d'encadrement ou de soutien peuvent être offerts à ces personnes.

N° de résolution  
Article 4

### Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifiée :

- a) par l'ajout des usages résidentiels de classe D «habitation communautaire» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 104-P ;
- b) par l'ajout des usages commerciaux de classe C-2 «gîte du passant» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 104-P.

### Article 5

#### Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifié de manière à agrandir la zone 104-P, à même une partie de la zone 304-P.

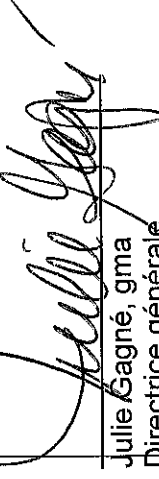
La modification est illustrée sur le plan numéro 01-2014 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### Article 6

#### Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 10 MARS 2014.**

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale  
Et secrétaire-trésorière

  
Jean-Marie Laplante  
Maire

Avis de motion donné le :

Premier projet de règlement adopté le :

Projet de règlement transmis à la MRC le :

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le :

Assemblée publique tenue le :

Second projet de règlement adopté le :

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le :

Avis public annonçant la possibilité de faire une

demande de participation à un référendum donné le :

Règlement adopté le :

Règlement transmis à la MRC le :

Certificat de conformité délivré par la MRC le :

Entrée en vigueur le :

Avis d'entrée en vigueur donné le :

13-01-2014  
13-01-2014  
14-01-2014  
14-01-2014  
03-02-2014  
03-02-2014  
11-02-2014

12-02-2014  
10-03-2014  
11-03-2014

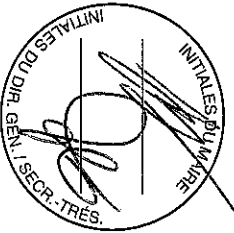
Adoptée

50-03-2014

CADIR Inc. : versement de l'aide financière accordée pour 2014

CONSIDÉRANT le règlement #02-2014 Fixant à 5 000\$ le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1) pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE CADIR Inc. est un organisme à but non lucratif exploitant un bâtiment industriel locatif;



**Municipalité du Village de Roxton Falls**

N° de résolution  
ou annulation

51-03-2014

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Richard Houde  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de l'aide financière à CADIR Inc., pour l'année 2014, au montant de 5 000\$.

Adoptée

Roski Composites Inc. : versement de l'aide financière accordée pour 2014

CONSIDÉRANT la résolution #165-08-2013;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière d'un montant de 25 000\$ à la compagnie Roski Composites Inc., pour l'année 2014, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée

52-03-2014

Règlement de lotissement : mandat au service d'aménagement et urbanisme de la MRC d'Acton, visant l'ajout d'une règle d'assouplissement du règlement pour les lots situés dans une courbe

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier son règlement de lotissement afin d'y prévoir une règle d'assouplissement de la norme relative à la largeur des lots pour les lots situés dans une courbe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC d'Acton, afin de préparer un projet de règlement visant la modification du règlement de lotissement de la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans le but de prévoir une règle d'assouplissement des normes relatives à la largeur des lots situés dans une courbe, de façon à ce que ce lot puisse avoir une largeur mesurée sur la ligne avant inférieure; à condition que;

- 1- Cette largeur du terrain mesurée sur la ligne avant soit respectée à la hauteur de la marge de recul minimale exigée par le règlement de zonage;
- 2- Que la largeur mesurée sur la ligne avant ait au moins 15 m;
- 3- Que l'ensemble du terrain ait la superficie requise.

Adoptée

53-03-2014

Vitrine sur l'art : circuit d'art 2014

Il est proposé par Lynda Cusson

Proposé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 100\$ afin de participer au circuit d'art Vitrine sur l'art, en collaboration avec le CLD de la région d'Acton.

Adoptée

54-03-2014

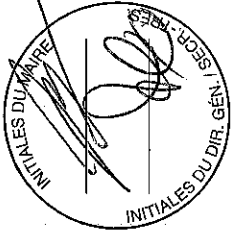
Projet de développement domiciliaire Luc Richard : adoption de la version finale de l'offre d'achat à présenter à M. Richard

CONSIDÉRANT le projet d'offre d'achat préparé par Me Lucie Lavallée, notaire, relativement au projet de développement domiciliaire Luc Richard, dont copie a été remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite apporter une modification à l'article 5.1 1), afin de prévoir que l'offre d'achat est conditionnelle à ce que la Municipalité puisse réaliser le projet de développement si l'ensemble des coûts ne dépassent pas 500 000\$;





## Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Modifier l'article 5.1 1), afin de prévoir que la Municipalité pourra retirer son offre à sa seule discrétion, s'il s'avère que l'ensemble des coûts du projet de développement domiciliaire dépasse 500 000\$;
- 2- Autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls, l'offre d'achat dûment modifiée en vertu de la présente résolution.

Adoptée

55-03-2014

Règlement #03-2014, Décrétant l'acquisition de lots appartenant à M. Luc Richard et décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un emprunt au montant approximatif de 500 000\$ : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement #03-2014, Décrétant l'acquisition de lots appartenant à M. Luc Richard et décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un emprunt au montant approximatif de 500 000\$.

Adoptée

56-03-2014

Appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire Luc Richard : mandat à la firme Les Services EXP Inc. pour enclencher le processus

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite connaître les coûts pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire Luc Richard et ce, avant d'entreprendre le processus d'approbation du règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis nécessaires ont été préparés par Les Services EXP Inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Mandater Les Services EXP Inc., afin d'entreprendre le processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire Luc Richard;
- 2- Que l'adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructures soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt nécessaire au financement global du projet de développement domiciliaire, par le MAMROT;
- 3- Que le conseil municipal, n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Adoptée

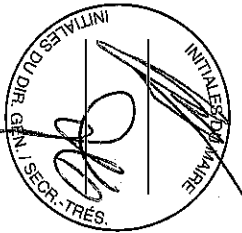
57-03-2014

Immeuble de la Municipalité : autorisation pour la signature d'un bail de location pour le loyer situé au 37, rue de l'Église à Mme Carole Norris

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer le loyer situé au 37, rue de l'Église à Mme Carole Norris, conditionnellement à ce que le CPE La Douce Couvée accepte de mettre fin à leur bail actuel pour ce local, tel qu'il a déjà été mentionné par



N° de résolution  
ou annulation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

l'organisme qui n'utilise actuellement pas cet espace et ne prévoit plus en avoir besoin.

Adoptée

Demande d'implantation temporaire pour un plan d'asphalte en prévision des travaux de réfection de la route 222  
L'étude de ce point est reportée à une séance ultérieure, le temps d'obtenir des précisions sur le projet.

Loisirs de Roxton Falls Inc.

Une mise au point est faite au niveau des montants versés à titre d'aide financière annuelle par les municipalités et le montant versé par la CSSH comme compensation pour l'électricité.

Règlement #04-2014, modifiant règlement #03-2008, concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #04-2014, modifiant règlement #03-2008, concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme.

Adoptée

Vélo Québec : passage du Défi des Cantons de l'Est à Roxton Falls le 6 septembre 2014

CONSIDÉRANT le passage et l'arrêt de l'activité cycliste Défi des Cantons de l'Est à Roxton Falls, le 6 septembre 2014, le tout organisé par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite organiser l'arrêt prévu pour le repas à Roxton Falls, où près de 1 900 personnes prendront part par intervalle de 3 heures environ;

CONSIDÉRANT QU'une approche a été faite auprès de la direction de l'école St-Jean-Baptiste, afin d'installer leur kiosque dans la cour d'école ou dans le gymnase en cas de pluie et que la direction de l'école sollicite la collaboration de la municipalité pour qu'une personne soit attirée pour y passer la journée et s'assurer que le tout se déroule dans l'ordre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prévoir l'embauche d'une personne responsable pour cette journée, qui agira à titre de personne ressource auprès de l'organisation Vélo Québec et pourra s'assurer que tout se déroule dans l'ordre. Que le salaire à verser soit la rémunération prévue par la municipalité pour ses journaliers en voirie.

Adoptée

60-03-2014

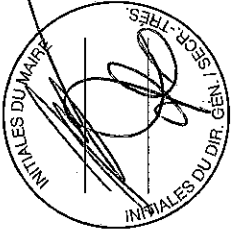
O'Martha Resto Bar : demande d'autorisation pour la tenue d'une activité extérieure, le 22 mars 2014

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement organisé par M. Simon Laplante propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en une compétition de scie à chaîne;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est faite à titre privée;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23;



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

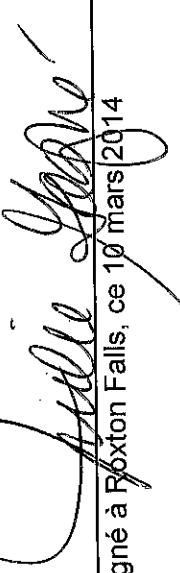
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir une activité extérieure qui consiste en une compétition de scie à chaîne, le 22 mars 2014, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 206, rue Notre-Dame, le tout entre 11h00 et 18h00.

Adoptée

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

  
Signé à Roxton Falls, ce 10 mars 2014

61-03-2014

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy

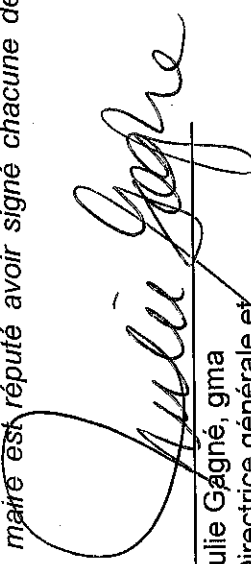
Secondé par Lynda Cusson

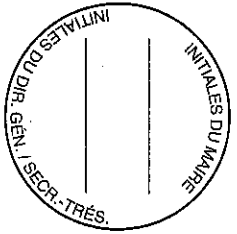
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

  
Jean-Marie Laplante  
Maire

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité du Village de Roxton Falls**

0196